



République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 10 juin 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le dix juin deux mille seize à dix huit heures.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Christophe IACOBBI; Elie GALFARD ; Josiane GRIMAUD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Régis GALFARD.

CAUVIN Claude excusé, pouvoir donner à Régis GALFARD

PAUTRAT Jean Marie excusé, pouvoir donner à Christophe IACOBBI

Secrétaire de séance : GRIMAUD Josiane

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire.

*** Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (15 avril 2016)**

Aucune autre remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

*** Délibération : schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis relatif au projet de périmètre du Pôle Verdon.**

Monsieur le Maire après lecture au Conseil Municipal de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence relatif au projet de périmètre du Pôle Verdon et de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire indique que les Maires doivent se prononcer.

Le Conseil Communautaire s'oppose à l'arrête de périmètre de Monsieur Le Préfet.

Au niveau du Pays l'objectif est à la mutualisation.

Monsieur Le Maire indique qu'une audience sera prévu en présence de Monsieur Le Préfet ainsi les Maires du département pourront présenter leur mécontentement.

Aucun élément nouveau suite à la délibération prise par la commune le 15 avril 2016 d'opposition au projet de schéma.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, considérant l'ensemble de ces éléments, par 10 voix contre le projet de périmètre, 0 voix pour le projet de périmètre et 0 abstentions Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis négatif quant au projet de périmètre proposé pour le Pôle Verdon par Monsieur le Préfet.

*** Délibération : signature d'une convention entre le syndicat d'électrification 04 (SDE) et la commune d'ALLONS – Travaux d'enfouissement**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la signature d'une convention entre le syndicat d'électrification 04 et la commune d'ALLONS pour l'autorisation de l'occupation de la parcelle G 802 en vue de la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de téléphonie.

Est soulevé le maintien d'un poteau d'éclairage, Régis GALFARD propose de faire des essais pour vérifier la nécessité de celui-ci.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise la signature de la convention entre le SDE 04 et la commune d'ALLONS pour les travaux d'enfouissement des réseaux (occupation de la parcelle G 802)

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

*** Délibération : demande subvention – Fond Régional Aménagement Territorial (FRAT) Aménagement d'un jeux d'enfants.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de d'aménagement du jeux d'enfants et demande de bien vouloir lui permettre de solliciter une aide au titre du FRAT du Conseil Régional pour un montant de 12000€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

Sollicite les subventions les plus élevées de la REGION au titre du FRAT.

Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

*** Modification des statuts de la Communauté de Communes du Moyen Verdon au niveau de l'Assainissement Non Collectif**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Moyen Verdon lors de sa réunion en date du 12 Mai dernier, visant à modifier ses statuts au niveau de la compétence Assainissement Non Collectif.

Il indique que cette modification vise à ne plus faire figurer la compétence Assainissement Non Collectif dans les compétences optionnelles de la Communauté de Communes du Moyen Verdon mais de l'inscrire parmi les compétences facultatives.

Cette modification nous permettra de gagner 4 années avant le transfert des compétences.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, considérant l'intérêt dans le cadre de la loi NOTRE d'un transfert simultané de la compétence assainissement prise dans sa globalité et de la compétence eau, et après en avoir délibéré :

Approuve par 10 voix pour la modification des statuts de la Communauté de Communes du Moyen Verdon.

*** Décisions modificatives**

Monsieur Serge GUICHARD nous présente 3 décisions modificatives :

- Décision modificative : **virement suite à une erreur budget**

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1342	1504			Amendes de police	637,00
					Total	637,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	13932	1504			Amendes de police	-637,00
					Total	-637,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2016.

- Décision modificative : **virement cotisations assurance du personnel**

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6455				cotisations pour assurance du personnel	700,00
					Total	700,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6455				cotisations pour assurance du personnel	-700,00
					Total	-700,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2016.

- Décision modificative : **virement suite équilibre budget CCAS**

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	65737				SUBV.FONCT. - AUTRES ETABLISSEMENTS PUB. LOC	1 200,00
					Total	1 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-1 200,00
					Total	-1 200,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2016.

*** Adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion vient de créer un service intercommunal de remplacement et de renforcement des services.

Le service a vocation à recouvrir l'ensemble des filières et métiers de la fonction publique territoriale en fonction des besoins des collectivités.

Cependant les besoins les plus identifiés concernent la filière administrative. Il est donc proposé, pour commencer, de centrer le service sur les fonctions de secrétaire de mairie et d'agent administratif polyvalent.

Les collectivités utilisatrices du service devront adhérer au service par convention : le conseil d'administration devra approuver la convention cadre.

Elles rembourseront au centre de gestion le traitement et les charges auxquels s'ajouteront des frais de gestion de 8% permettant de couvrir les frais de gestion administrative et les frais de formation.

Les frais de déplacement ne seront remboursés que si l'agent effectue un trajet supérieur à 40 kilomètres aller-retour dans la journée.

Les frais de déplacement seront remboursés par la collectivité d'accueil.

Monsieur Le Maire mentionne que tant que le service n'est pas actionné il ne nous coûte rien.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'adhésion de la commune au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services proposé par le Centre de Gestion.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

*** Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'eau 2015.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rapport est également présent sur le site de la commune.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité:

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'eau.

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site

www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

*** Questions diverses**

Alimentation en eau

Suite aux problèmes de fuites et d'alimentation en eau des hameaux, Monsieur Le Maire présente la situation à l'heure actuelle et l'état d'avancement du dossier de contentieux.

Monsieur Bernard AUDIER signale le mécontentement de personnes du hameau de La Batie Neuve.

Monsieur Le Maire demande l'avis au Conseil Municipal afin d'organiser une réunion publique pour toutes informations concernant l'eau. Le Conseil approuve la démarche.

Une réunion sera organisée en juillet et s'il le faut au mois d'août.

Sécurisation de l'entrée du village

Les chicanes mobiles vont être mises en place à l'entrée du village à partir du 15 juin et jusqu'au 15 septembre.

Information sur l'état des ponts communaux

Monsieur le Maire livre à l'assemblée les conclusions de l'état des ponts de la forêt et de la moutière, qui confirme dans un premier temps de ne pas modifier la limitation de tonnage actuelle. Les propriétaires riverains ont été informés

Course VTT

Une course de vélos VTT passera à ALLONS le 06 juillet : Monsieur Patrick MAURIN, délégué aux chemins, nous présente la course. La salle sera mise à disposition pour l'organisation. Un appel à volontaires est fait.

Jeux d'enfants

Monsieur Elie GALFARD demande de l'avancée des travaux du jeu d'enfants.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, qui valide, un nouveau modèle de construction de jeux suite à sa visite au salon des Maires. Monsieur Régis GALFARD relève le fait de présence d'eau lors de pluie dans le jardin d'enfants faute de bordures devant le parking.

Congrès des Maires

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de sa participation au congrès des Maires et au Salon des Maires.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30